bulleting SNU ipp 26



N°280

SNUipp Drôme Maison des Syndicats 17, rue Bizet 26000 Valence Tél.: 04.75.56.77.77 Télécop.: 04.75.56.00.56

Bimensuel Directrice de publication : Bernadette Long N°de C.P.P.A.P. 0610 S 07360 ISSN: 1164-2769

Déposé le 21/11/2008

Abonnement: 10 E Prix au n°: 2 E

Internet: http://26.snuipp.fr E-mail: snu26@snuipp.fr

Année Scolaire 2008 / 2009

Sauver l'école dans la rue et dans les urnes!

VOTEZ !!! FAITES VOTER !!! POUR LE SNUipp!



CAPD du 25/11

Les enseignants ne sont pas traités équitablement pour la participation QUX réunions d'information syndicale seront sanctionnés :

le SNUipp 26 ne siègera pas !!!

« Spécial site »

Le SNUipp réagit toujours avec vous

Face à la destruction du système éducatif, aux conceptions purement passéistes développées par le gouvernement, devant les atteintes au droit syndical et au droit de grève, devant les réponses affligeantes du gouvernement en matière de pouvoir d'achat (primes débutants, au mérite...), le SNUipp reste aux côtés de la profession.

Il organise l'action sous toutes ses formes : grèves, AG, réunions dans les cantons, réunions d'information syndicale...

Toutefois, il ne peut le faire sans votre implication. Nous devons collectivement nous saisir de tous les outils que le syndicat met à notre disposition pour nous opposer aux régressions et proposer des alternatives.

Tout seul, le syndicat ne peut rien ; tout seul, le syndicat ne peut imposer d'autres choix pour l'école, les élèves, les enseignants et la société.

Il a besoin de votre participation à tous les niveaux.

Se syndiquer, voter, participer aux réunions proposées sont les premiers actes essentiels pour s'engager avec le SNUipp.

Cette période difficile ne doit pas nous laisser sans force et sans voix. L'heure n'est pas à la résignation mais au combat.

L'avenir de l'éducation nationale et des autres services publics dépendra de notre capacité à lutter.

Ne pas réagir serait dramatique pour l'avenir de notre pays. A partir de maintenant nos actions doivent s'amplifier et s'inscrire dans la durée.

> Betty Carillo, Bernadette long, Denis Godeau secrétaires départementaux du SNUipp

<u>Sommaire</u> :

p1: Édito

p2: Maternelle

p3 : J'écris ton nom liberté! p4 et 5 : Information syndicale : l'affaire à suivre - Base élèves

p6: RASED

p7 : Billet d'humeur

p8 : Les associations autour de l'école menacées

p9 : Mouvement départemental

p10 : Bulletin d'adhésion

p11 : Élections professionnelles

p12: Ils appellent à voter

Encart:

pl à IV: Permutations informatisées



Ne plus attendre pour se syndiquer!

Maternelle

Rapport à charge

Après les propos blessants du Ministre de l'éducation nationale tenus au Sénat réduisant le travail avec des enfants de deux à trois ans à « faire faire des siestes ou changer des couches », la commission sénatoriale publie un nouveau rapport à charge contre l'école maternelle.

Alors que l'intérêt des enfants nécessite de travailler la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, ce rapport préconise d'exclure de l'école maternelle les enfants de moins de trois ans, se propose « d'imaginer » une nouvelle forme d'accueil, le jardin d'éveil, et d'instaurer « une sorte d'examen d'admission » à l'école maternelle qui écarterait de l'école les élèves qui, par exemple en matière d'acquisition du langage, en ont le plus besoin!

Ces propositions ne s'appuient sur aucun rapport précis d'évaluation de la scolarisation précoce. Elles reviennent sur la loi actuelle qui prévoit d'étendre la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en priorité, dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. Le SNUipp regrette que la commission n'ait visité qu'une

seule école maternelle, n'ait pas pris la peine de rencontrer des enseignants assurant la scolarisation des plus petits, ni de mettre en place les conditions d'un vrai débat contradictoire et encore moins de consulter les organisations syndicales d'enseignants.

Le rapport cache mal la volonté d'économiser des postes à l'école maternelle, de remettre en cause le principe de gratuité et d'aboutir à une réduction des ambitions du service public d'éducation.

Pour le SNUipp, l'école maternelle est une véritable école et la première scolarisation des élèves mérite mieux que des a priori et des polémiques. Le SNUipp réaffirme la nécessité de scolariser tous les enfants dont les familles en font la demande y compris à partir de l'âge de deux ans. Les enseignants de maternelle demandent le respect de leur engagement et de leur travail auprès des centaines de milliers d'élèves de moins de trois ans qu'ils scolarisent. C'est ce qu'ils exprimeront avec force en participant au colloque « Grandir l'école maternelle » organisé à Paris le mercredi 19 novembre et en faisant massivement grève le jeudi 20 novembre pour défendre et promouvoir l'école maternelle.

Lettre à Jean Arthuis

Monsieur le Sénateur,

Ouest France annonce votre intention d'accueillir dans votre département le premier "Jardin d'éveil" ouvert pour l'accueil

des 2 -3 ans en application du rapport Papon. Vous justifiez ce choix en affirmant que en dessous de trois ans, "ce n'est pas de l'école mais de la garderie". Des propos qui font d'ailleurs écho à ceux de X. Darcos. Laissez-moi vous montrer que vous avez tort.

Que savez-vous de la garde d'enfant ? En apparence on peut croire que c'est une activité neutre, opérable par n'importe qui payé à bas prix (puisque votre préoccupation est là nous dit Ouest-France). Dans les Actes de l'Observatoire de l'enfance, Agnès Florin, une psychologue entendue par la commission Papon, explique que "les études psychologiques sur les premières années de la vie montrent les tout-petits comme des personnes aux compétences nombreuses". Les bébés se différencient de leur environnement beaucoup plus tôt qu'on le

croyait. Ils sont très sensibles à la qualité de leur environnement. Ce qui veut dire que la qualité de la garde est importante. La "garde" effectuée par une personne formée de niveau bac +5 est plus efficace que celle d'une personne non formée.

L'enfant est particulièrement sensible à la stabilité de l'adulte. "Il est davantage sécurisé à l'adulte qui s'occupe le plus de lui" affirme A. Florin. "Il importe donc de limiter le nom-

(Greenspan & Benderly, 1998; Raikes, 1993; Ritchie & Howes, 2003). En école maternelle, l'enseignante est présente quotidiennement et fait donc office d'adulte référent, ce qui permet aux jeunes écoliers d'évoluer dans un climat de

bre d'adultes intervenant directement auprès des enfants

confiance et de vivre plus sereinement leurs arrivées et leurs départs de l'école" tranche A Florin.

Le Jardin d'éveil annoncé en Mayenne

Selon Ouest France, c'est en Mayenne et dans le Rhône qu'ouvriront dès la rentrée 2009 les premiers "jardins d'éveil" souhaités par les rapports Papon et Tabarot. Ils préconisent d'interdire la scolarisation à deux ans et de remplacer l'école maternelle, pour cette tranche d'âge, par un "jardin d'éveil", installé dans les locaux scolaires mais sans instits.

Selon le quotidien, le président du Conseil Général de Mayenne, Jean Arthuis, estime qu'avant trois ans, la maternelle "ce n'est pas de l'école mais de la garderie. Nous n'avons pas les moyens d'y mettre des enseignants à bac +5".

La question des moyens est bien ce qui divise opposants et partisans de ces jardins d'éveil. L'école maternelle à 2 ans profite particulièrement aux enfants des milieux défavorisés et est gratuite. Il n'y aura aucune garantie de gratuité pour les jardins d'éveil. Dans la plupart des cas, les familles modestes ne pourront plus faire bénéficier leur enfant d'une structure pré-élémentaire qui ne sera plus sous la responsabilité d'enseignants.

Café pédagogique du 12 novembre 2008.

L'école maternelle a des effets durables sur les enfants défavorisés. "Les effets d'un accueil préscolaire de qualité sont perceptibles à long terme sur le développement cognitif et socio-émotionnel ainsi que sur les performances scolaires, surtout pour les enfants considérés comme socialement à risque du fait de leur ethnie ou du faible niveau d'éducation de leur mère. De telles recherches plaident pour l'accueil des enfants de milieux défavorisés dans les structures préscolaires" conclue-telle. Les autres modes de garde, comme le Jardin d'éveil, sont généralement trop chers pour ces enfants. Seront-ils aussi efficaces avec un personnel peu ou pas formé ? Enfin la suppression de l'école maternelle à 2 ans poserait des problèmes sociaux sérieux et enfermerait les femmes défavorisées à la maison

Ces arguments doivent vous amener à soutenir les instits de maternelle.

La pétition lancée par l'Ageem rappelle les valeurs d'égalité de l'école de la République. Vous aurez à cœur de la soutenir.

Signez-la sur le site du SNUipp26 :

http://26.snuipp.fr

J'écris ton nom liberté!

Veille de l'opinion dans l'Éducation Nationale : BIG BROTHER ...

Le Ministère de l'Éducation Nationale de Xavier Darcos vient de publier un appel d'offres commun avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, d'une valeur totale de 220 000 euros (voir sur le site du SNUipp 26 le document officiel). L'objectif affiché est l'identification des sources d'information et des lieux de débats, sur Internet, qui peuvent constituer un "risque opinion" et provoquer des crises impliquant les ministères. "Clé de voûte" du dispositif, le passage en "mode alerte" qui permettra aux autorités de localiser les sources de troubles et d'identifier les crises potentielles avant même qu'elles surgissent. C'est le deuxième appel d'offre révélé en dix jours. Le premier émanait du Service d'Information du Gouvernement (SIG) qui souhaite surveiller tout ce qui se dit et s'écrit au sujet du gouvernement sur les sites en ligne.

Les médias concernés sont les blogs, les sites des syndicats ou des partis politiques, les sites militants d'associations et les leaders d'opinions, les lanceurs d'alerte. En bref, les "sources stratégiques ou structurant l'opinion". Dans le but d'"anticiper et évaluer les risques de contagion et de crise", le prestataire devra aussi utiliser toutes les informations "qui préfigurent un débat, un «risque opinion» potentiel, une crise ou tout temps fort à venir dans lesquels les ministères se trouveraient impliqués". Avec un égard particulier pour les "vidéos, pétitions en ligne, appels à démission, [qui] doivent être suivis avec une attention particulière et signalées en temps réel"...

En résumé, il s'agit de pister les embryons de débats qui constituent un "risque opinion", avec pour objectif de limiter les répercussions politiques négatives.

Vous avez dit liberté d'expression?

Primes ou comment diviser la profession ...

Communiqué du SNUipp du 7/11/08

Le ministre de l'Éducation Nationale vient d'annoncer l'attribution d'une prime « exceptionnelle » de 400 euros aux enseignants des écoles faisant passer les évaluations dans les classes de CE1 et CM2.

Cette annonce effectuée sans aucune concertation est sans doute un premier résultat de l'annonce d'une journée de grève unitaire dans les écoles le jeudi 20 novembre. Après l'attribution d'une prime pour les directeurs d'écoles et les nouveaux recrutés, le ministre reconnaît partiellement l'alourdissement et la multiplicité des tâches demandées aux enseignants.

Pour autant cette mesure ne peut tenir lieu de revalorisation pour tous les enseignants des écoles puisqu'elle ne concernera que 60 000 enseignants sur les 300 000 professeurs des écoles. Elle est prise sans aucune discussion avec les organisations syndicales et témoigne d'une curieuse conception du dialogue social. Ce n'est pas en égrainant une succession de mesures particulières que le ministre peut réduire le décalage important entre le niveau de qualification des enseignants et leur niveau de rémunération.

Le ministre ne veut-il pas par ces annonces surprises cacher son embarras sur les 6000 suppressions de postes annoncées dans les écoles alors que 20 000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine ? Le ministre ne cherche-t-il pas à esquiver les questions de fonds sur lesquelles il est interpellé avec la suppression des RASED ou l'avenir de l'école maternelle ?

Ce sont ces questions pour lesquelles les enseignants, soucieux de justice sociale et de réussite de tous les élèves, exigent l'ouverture de discussions. Ce sont aussi ces questions qui seront au coeur de la journée de grève du jeudi 20 novembre.

Le SNUipp demande aux collègues de ne pas rentrer dans le dispositif : ne pas transmettre les résultats des évaluations qui ne doivent être utiles qu'à la réussite des élèves et non à l'évaluation des écoles et des enseignants et à l'attribution scandaleuse d'une prime.

Il vous rappelle qu'il est important de ne pas faire remonter les résultats des évaluations GS-CP : le risque qu'ils soient utilisés à d'autres fins (notamment le mérite et l'évaluation des enseignants et des écoles) est loin d'être levé.

Grève : trop de rigidité entrave la liberté!

Pour la déclaration d'intention de grève obligatoire depuis la loi du 20 août 2008, l'IA ne fait preuve d'aucune souplesse pour les délais de réception. Le SNUipp lui a adressé un courrier (ci-dessous) lui demandant d'envoyer un accusé de réception à tous les collègues ayant déclaré leur intention afin qu'ils puissent si besoin refaire leur demande. Nous n'avons eu pour l'instant aucune réponse !!!

Dossier à suivre en CAPD et lors de la prochaine grève !

Valence, le 10 novembre 2008 à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Drôme

Objet : grève du 20 novembre

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 7 novembre 2008 relatif à la déclaration d'intention de participer au mouvement de grève du 20 novembre.

Vous écrivez dans <u>cet envoi électronique</u> que ces déclarations doivent parvenir à l'inspection académique par voie postale ou télécopie au plus tard lundi 17 novembre et que dans le cas d'une réception postérieure à cette date la participation à la grève serait considérée comme irrégulière.

Votre courrier confirme que sous couvert d'organiser l'accueil des élèves, la liberté d'exercer le droit de grève est restreinte et remise en cause.

Afin de permettre aux enseignants de savoir si leur envoi est bien arrivé dans les délais dans vos services et leur donner ainsi la possibilité de renouveler cette déclaration en cas de problème (retard dans l'acheminement postal, problème technique du fax...) nous vous demandons d'adresser à chaque déclarant un accusé de réception.

Il serait sinon difficile de reprocher aux collègues le non respect éventuel des délais.

Dans l'attente d'une réponse à notre demande, nous vous prions d'accepter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de notre profond respect.

Bernadette Carillo, Bernadette Long, Denis Godeau, secrétaires départementaux du SNUipp.

SNUipp 26 - 3 - 2008 / 2009

Info Syndicale: l'affaire

La tenue des réunions d'information syndicale dans la Drôme a connu de nombreux rebondissements. Le SNUipp avait sollicité l'Inspecteur d'Académie début octobre pour une audience à ce sujet : nous avons dû le recontacter avant qu'il n'accepte. D'injonctions en contre injonctions, il a semé le trouble et, contrairement à ce qu'il prétend, ne s'est jamais soucié que de répondre expressément aux ordres de sa hiérarchie pour nuire à l'exercice du droit syndical des enseignants drômois. (ci-dessous un des courriers adressés à l'IA et un article suite à notre conférence de presse du 10/11/08).

Objet : réunions d'information syndicale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier du 7 novembre et sommes très étonnés des injonctions que vous adressez concernant les réunions d'information syndicale (RIS). Suite à la rencontre du 6 novembre où vous avez convoqué toutes les organisations syndicales de la Drôme, nous nous étions engagés à vous donner une réponse très rapide (lundi 10 novembre au plus tard) quant à une éventuelle nouvelle organisation de nos réunions d'information syndicale.

Vous n'avez même pas attendu notre réponse pour nous adresser ce courrier et informer les écoles de votre décision. Vous nous avez fait croire qu'il s'agissait d'une concertation, en fait votre décision était déjà arrêtée.

Nous sommes très surpris de cet autoritarisme. Les textes auxquels vous faites référence sont ceux en vigueur depuis 1985, les modalités d'application que nous mettons en œuvre (les mêmes depuis la parution de cet arrêté) et que nous avons toujours soumises aux IA successifs, n'ont jamais suscité de telles menaces de sanction.

A quelle nouvelle disposition légale serait donc soumise l'heure mensuelle d'information syndicale adaptée au 1er degré ?

Nous vous rappelons que lors de notre entrevue du 13 octobre le SNUipp 26 vous a proposé d'organiser les RIS le mercredi matin en récupérant ces heures sur le temps de travail des enseignants. Nous avons essuyé un refus catégorique de votre part alors que nous avions accepté de nous inscrire dans une démarche de négociations. Vous avez ce jour-là, accepté que les réunions se tiennent sur le temps de classe si les écoles n'étaient pas fermées. Nous avons relayé cette demande auprès de nos collègues du département (bulletin n°277 et snunet n%) et démultiplié le nombre de nos réunions dans la mesure du possible afin de conjuguer le respect du droit syndical et la continuité de l'enseignement.

Vous n'avez pas répondu à la proposition de calendrier que nous vous avons faite en date du 9 octobre. Cette organisation recevait donc votre assentiment.

Aujourd'hui 7 novembre, suite à la réunion que vous avez convoquée jeudi 6 novembre, vous nous interdisez de tenir notre calendrier et menacez les enseignants de retrait de salaire. Quel nouveau texte s'applique depuis notre entrevue du 13 octobre ?

Compte tenu de tous ces éléments, nous tenons à vous informer que nous maintenons notre calendrier. De plus, il n'est pas acceptable que les modalités de participation aux réunions d'information syndicale ne soient pas identiques pour tous les enseignants du département. Au cours de la semaine 43, un enseignant peut participer à une réunion d'information syndicale tenue un mardi par une autre organisation syndicale et trois semaines plus tard, en semaine 46, un enseignant qui participerait à une réunion organisée par le SNUipp 26 serait frappé d'une retenue de salaire. Nous ne pouvons qu'y voir une discrimination syndicale.

Dans une période d'élections professionnelles ceci nous paraît d'autant plus inacceptable.

Nous pensons très sincèrement avoir tout mis en œuvre pour respecter les dispositions légales, comme les années précédentes dans l'organisation des réunions d'information syndicale.

En conséquence et face au problème d'équité que vous posez entre les organisations syndicales en période d'élections paritaires, nous vous demandons:

- de retirer la menace de sanction financière annoncée à nos collè-
- de ne pas mettre en application le retrait d'un trentième du salaire aux enseignants qui participeront à des réunions d'information syndicale du SNUipp 26 qui se dérouleront selon le calendrier que nous vous avons transmis le 9 octobre 2008.

Nous adressons tous les éléments concernant ce dossier à nos instances nationales (qui sont d'ailleurs en discussion avec le ministère sur ce point) et au ministre et inviterons, accompagnerons et soutiendrons tous les enseignants qui seraient frappés d'un retrait de salaire à saisir le tribunal administratif pour que l'exercice de leurs droits syndicaux reste reconnu.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de notre profond respect.

Article paru dans le Dauphiné libéré le 11/11/2008

DRÔME

réunions d'information syndicale sont au cœur du différend qui oppose le Snuipp, syndicat majoritaire du premier degré, et l'Inspection académique. Une circulaire datant de 1985 stipule que celles-ci (soit deux demi-journées par an) doivent se tenir en dehors du temps en classe et ne doivent pas entraîner de fermeture des établissements, mais pas hors service. Elles sont donc récupérables sur le temps de tra-

Ne pas fermer les écoles

Les négociations dans Drôme ont connu plusieurs rebondissements. Dans un premier temps, le Snuipp - qui est en campagne, les élec-

tions ayant lieu bientôt - avait proposé de les organiser le mercredi matin en récupérant ces heures sur le temps de travail. Devant le refus de l'Inspection académique, il a été finalement décidé de les organiser sur le temps de classe mais à condition que les écoles ne soient pas fermées du fait d'une trop forte participation. « Pour éviter de fermer les écoles, nous avons fait des efforts, en multipliant le nombre de réunions et en établissant un calendrier à l'avance » argumentent les représentants du syndicat. S'appuyant sur une note récente du Ministère, l'ins-pecteur d'académie a pro-posé de revenir aux "mercredis". Un peu tard pour le

Une "discrimination syndicale"? Snuipp, qui a jugé le délai trop tion financière, et annonce court pour mettre en œuvre transmettre le dossier au Mi-

fin novembre. Il est donc resté courrier, il vient de rappeler aux enseignants les sanctions qui les guettent soit le retrait d'une journée de sa-

CONFLIT ENTRE LE SNUIPP ET L'INSPECTION ACADÉMQUE

Sanction financière

Le courrier a fait bondir le Snuipp qui a décidé de contreattaquer sur le thème de "la discrimination syndicale". Car il SGEN-CFDT (minoritaire), elles, avaient été possibles. Dans un courrier, il demande à

les fameuses réunions d'ici la nistère et au Snuipp national. Enfin, il affirme vouloir boysur sa proposition précédente. cotter la commission tech-Mais Bernard Lelouch semble nique paritaire qui devait se avoir durci le ton. Dans un tenir le 25 novembre. «Le service minimum d'accueil était déjà une entorse au droit de grève, aujourd'hui les notes du ministère sont relayées de façon très zélée et les pratiques se radicalisent» dénoncent-ils.

Interrogé hier, l'inspecteur d'académie insistait, lui, sur la bonne volonté mise à trouver y a un mois, les réunions du une solution. « J'ai essayé d'être le plus arrangeant possible. Les règles n'ont pas changé, il faut seulement respecter l'inspecteur d'académie de les textes et assurer la contiretirer ses menaces de sanc- nuité du service public ». C.S.

SNUipp 26 2008 / 2009

...à suivre!

Les entretiens et négociations avec l'inspecteur d'académie ayant atteint leurs limites, nous nous sommes adressés directement au Ministre.

Nous lui demandons de rétablir l'équité afin que les enseignants participant aux réunions d'information syndicale sur le temps de classe ne soient pas sanctionnés. (Nous engagerons sinon avec les collègues des recours auprès du tribunal administratif). Nous l'informons par ailleurs qu'une invalidation des élections pourraient être demandées compte tenu de la différence de traitement qu'il y a eu dans ce département entre notre syndicat et le seul autre qui siège actuellement en CAPD.

Affaire à suivre!

Valence le 12 novembre 2008 à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Objet : réunions d'information syndicale

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de nous adresser directement à vous concernant la tenue de nos réunions d'information syndicale. En effet, les négociations entreprises à notre initiative, à ce sujet, avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie de notre département, ont atteint leurs limites.

Nous avions été la première organisation syndicale à lui soumettre un calendrier. Nous l'avions ensuite, conformément à sa demande, modifié pour permettre la continuité du service et donc l'accueil des élèves dans les écoles. Cela n'a pas suffi

Nous vous transmettons le courrier que nous lui avons adressé à ce sujet lundi 10 novembre et qui reprend une partie des différentes étapes qui ont jalonné l'organisation de ces réunions.

Nous souhaitons ajouter quelques remarques complémentaires.

Nous sommes en période d'élections professionnelles. Monsieur l'Inspecteur d'Académie a autorisé la tenue de ces réunions sur le temps de classe sans sanction financière pour service non fait à une organisation syndicale qui, de plus, est la seule pour l'instant à siéger avec la nôtre en commission administrative paritaire.

C'est un traitement inéquitable et inacceptable des enseignants du premier degré de notre département. Syndicat majoritaire dans la Drôme, nous ne pouvons voir dans cette différence de traitement qu'une discrimination syndicale qui pourrait nous conduire à demander l'invalidation des élections professionnelles.

Nous vous confirmons, d'autre part, que nous saisirons le tribunal administratif si des sanctions financières pour service non fait étaient prises à l'encontre des enseignants qui se rendront à nos réunions d'information syndicale.

Nous sommes persuadés que vous serez en mesure d'intervenir pour rétablir l'équité dans notre département et éviter de nous contraindre à engager une procédure judiciaire.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Bernadette Carillo, Bernadette Long, Denis Godeau secrétaires départementaux du SNUipp Drôme

Base élèves

L'arrêté du 20 octobre 2008 (J.O. du 01/11/08, consultable sur notre site), portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré, comprend 10 articles qui fixent le cadre réglementaire de Base Elèves en reprenant les principes de composition, d'utilisation et de conservation du fichier figurant dans la déclaration à la CNIL ainsi que les personnes habilitées à y avoir accès.

Comme la FCPE et la LDH, le SNUipp se félicite de cet arrêté qui fixe dans son article 4 les interdictions d'enregistrement de données à caractère personnel comme la nationalité, la date d'entrée sur le territoire, la "langue parlée à la maison" ou encore la "culture d'origine" des élèves et des parents ou responsables légaux. Ainsi, la nouvelle version du logiciel de gestion administrative et pédagogique des élèves "restreint fortement et de façon claire les données qui peuvent être collectées et enregistrées et leurs délais de conservation".

Toutefois, le SNUipp appelle tous les acteurs de l'Éducation Nationale à rester vigilants quant à l'application de cet arrêté et demande à ce que soient retirées toutes les sanctions prises à l'encontre des directeurs ayant refusé de renseigner les champs de base élèves dans la mesure où la parution de cet arrêté leur donne raison.

Le SNUipp continue aussi à demander une remise à plat du dispositif existant avec les garanties que toutes possibilités de centralisation, d'interconnexion et de partageabilité des données nominatives soient exclues.

Une réunion des organisations signataires de la pétition « Nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas » ainsi que la FCPE se tenait le mercredi 12 novembre dernier.

Quand des collègues veulent renoncer à base élèves l'IA sort le bâton !

Pour base élèves que je voulais cesser d'éxécuter on m'a téléphoné avant les vacances pour faire une mise à jour du fichier que je n'avais pas faite.

J'ai annoncé mon souhait de sortir du processus.

On m'a dit que c'était impossible et qu' en cas de refus affirmé :

- 1) je me verrai retirer mon indemnité de directeur
- 2) et très rapidement mon poste!

J'ai laissé tombé pour cette année (ayant fait 95 % du travail demandé).

Mais il est vrai aussi que l'indemnité de direction, aussi modeste soit-elle ... je ne peux pas m'en passer.

SINON!!! je n'aurai pas hésité une seule seconde.

Voici donc l'attitude de l'IA vis à vis des récalcitrants. Il faut que vous le sachiez.

Du bâton avec chantage en préambule.

Un collègue qui souhaite rester anonyme pour échapper aux pressions de l'IEN.

pas encore Dead RASED

Sauvons les RASED

Ce mercredi 12 novembre, les maîtres E du département se sont à nouveau réunis pour organiser la « résistance ».

Au cours de la dernière réunion, en octobre, ils avaient mis en page la pétition nationale et écrit le texte d'une motion proposée au conseil d'école (voir ci-contre), documents qui avaient pu être relayés rapidement aux écoles grâce au SNUnet.

Ce jour, un premier bilan a pu être fait: plus de 800 signatures ont été retournées soit aux membres du RASED soit à la section syndicale.

Les maîtres E souhaitent remettre ces pétitions à Monsieur l'Inspecteur d'Académie à l'issue de la manifestation du 20 novembre.

Un courrier lui demandant une entrevue a été rédigé. D'autres courriers ont été envoyés pour demander des entrevues aux députés et aux sénateurs afin de leur demander d'intervenir au cours du vote du budget. Des délégations de 2 ou 3 personnes ont été organisées

Un autre groupe a travaillé sur la préparation de l'interview avec France Bleu Drôme-Ardèche qui devrait être diffusée le jour de la grève.

Un rendez-vous a été pris pour le mois de décembre afin de faire le bilan de ces actions et construire la suite ...

MOTION DU CONSEIL D'ECOLE PRESERVONS ET DEVELOPPONS LES R.A.S.E.D.

La mission première du service public d'éducation est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences.

La suppression de 2 heures d'enseignement hebdomadaire l'équilibre du système éducatif, nomies de postes. notamment pour les enfants en C'est pourquoi nous vous demandifficulté.

Les RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ont été créés pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Leur mission est de contribuer sur Le conseil d'école. le temps scolaire et en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, à la prévention et à la remédiation de la difficulté sco-

Aujourd'hui la disparition des RA-SED est programmée par l'annonce, dans un premier temps, de la suppression de 3000 postes, dès septembre 2009.

L'aide personnalisée ne peut se substituer à l'intervention du RA-SED, celle-ci étant de nature différente. La confusion entre les deux est dispositifs n'est qu'une manière lourde de conséquences pour de réaliser de substantielles éco-

> dons de maintenir et de renforcer le dispositif RASED pour garantir la qualité du service public d'éducation.

(A soumettre à l'approbation et la signature du conseil d'école)

Suppression des RASED : La sédentarisation des maîtres spécialisés, c'est de la « fumisterie »...

Avec l'annonce de la suppression de 3 000 postes sur 11 000, les Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) sont fortement touchés dans le budget 2009. Comment cette situation est-elle vécue sur le terrain ?

Les réactions sont très vives. Les enseignants spécialisés oscillent aujourd'hui entre l'accablement et la rage. D'un revers de manche, leur professionnalité et la formation qu'ils ont recue sont mises en cause. C'est pour eux la négation de ce qu'ils ont pu construire - souvent difficilement comme identité et comme compétence professionnelle. Dans les établissements où ils travaillent, selon la qualité et l'ancienneté de l'implantation, les réactions varient de la mobilisation forte des collègues et des familles pour leur maintien, au «c'est bien fait pour eux». D'une certaine façon, ils sont plus clairement soutenus par les associa-tions de parents d'élèves que par les syndicats en-seignants « généralistes » qui n'ont jamais mis en place d'action significative pour les défendre.

Pourquoi les rapports sont-ils si difficiles entre les maîtres spécialisés et leurs collègues des classes «ordinaires» ?

Les enseignants spécialisés constituent une population assez marginale dans l'éducation nationale. Leurs relations avec les enseignants des classes « ordinaires» sont structurellement compliquées, voire tendues, parce que les lo-giques à l'œuvre dans les deux professions sont très différentes. L'enseignant ordinaire s'adresse à des collectifs d'élèves qu'il apprend très peu à différencier, sinon pour mettre des notes. L'injonction fondamentale est le programme, et le travail d'évaluation par rapport aux normes de ce programme est la colonne vertébrale du métier. Les enseignants spécialisés eux sont tous délivrés de cette obligation des programmes. Leur mission est de réaliser des projets individuels écrits pour chacun de leurs élèves. L'individualisation, l'adaptation des contenus aux potentialités des élèves sont la justification de base de l'enseignement spécialisé. Or dans les Rased, ces deux catégories d'enseignants doivent collaborer. Pour les enseignants, les maîtres spé. sont des fumistes qui n'ont pas de classe et des marginaux qui ont trahi leur corps d'appartenance. Quant à ces derniers, ils estiment souvent que, si leurs collègues travaillaient de façon plus différenciée, il y aurait moins d'échecs scolaires. Le malentendu est solide entre les deux.

Cette méconnaissance de l'action des Rased est-elle la raison de leur suppression ?

Le principal reproche formulé par l'institution est leur inefficacité. S'il est vrai que leurs interventions ponctuelles sont souvent insuffisantes - 3/4 h en moyenne par semaine par enfant-, elles constituent un palliatif important et permettent de débloquer bien des situations. L'autre difficulté des Rased, c'est qu'au fil des années ont été confiés à ce dispositif dont l'objectif est le soutien au maintien en classe ordinaire des enfants qui relevaient de soins franchement externes et d'une intervention sociale massive.

Que révèle alors cette suppression de 3 000 postes?

Cela marque à mon sens un abandon progressif de la population la plus en difficulté pour des raisons sociales -handicapés exclus- avec un coup médiatique très habile qui consiste à justifier la suppression des réseaux par l'instauration de deux heures de soutien scolaire par semaine aux enfants. Est-ce par perversité politique, par connerie pure, par logique uniquement comptable ? Le traitement de la grande difficulté scolaire ne peut

se résumer à du soutien : celui-ci ne peut être efficace qu'auprès d'élèves ayant seulement besoin d'un petit coup de pouce. Mais pour les 5 % à 10 % d'une classe d'âge en grande difficulté, les obliger à reprendre une louche scolaire quand leurs petits copains sont en récré ou en vacances, c'est de la maltraitance institutionnelle! Les gamins vont flamber, les enseignants qui vont s'occuper d'eux aussi, et cela risque de se traduire in fine par le développement des centres éducatifs fermés. Quant à la sédentarisation des enseignants spécialisés dont il est question, c'est de la fumisterie. On va leur donner des classes, point barre, et pas forcément celles les plus difficiles puisque les règles habituelles de l'éducation nationale, de l'ancienneté et de la priorité en cas de suppression de poste, vont s'appliquer. A ce rythme, dans quatre ans, c'est la fin des Rased.

Plus largement, comment interprétez-vous cette systématisation du soutien scolaire ?

Cela correspond à mon sens à un retour de la normalisation scolaire et de l'égalitarisme républicain : chacun a droit à la même chose, un peu mâtiné de soutien scolaire. Ainsi le volume d'heures consacré au soutien sera strictement réparti entre toutes les écoles selon le nombre d'enseignants et non en fonction des réalités scolaires et des différents publics présents. Cela marque pour moi la perte d'influence de tout le mouvement psychopédagogique dans les hautes sphères de l'éducation nationale au profit d'une vision sociologique très globalisante.

Daniel Câlin

Ancien formateur d'enseignants spécialisés. (dans La lettre de l'éducation du journal « Le Monde »)

2008 / 2009 SNUipp 26

Les associations autour de l'école menacées

La FOL de la Drôme (Fédération des Œuvres Laïques) s'est adressée aux élus du département (députés, conseillers régionaux et généraux) suite aux annonces ministérielles à propos des associations complémentaires de l'enseignement public. Le SNUipp s'associe à elles et publie ce courrier. Il dénonce la diminution de 25% des subventions accordées par l'État pour des actions menées par ces associations y compris en 2008 et la suppression des détachements d'enseignants qui permettaient leur fonctionnement. Ces mesures inacceptables s'inscrivent dans la démarche de réduction des dépenses publiques (sauf pour les banques bien entendu !!!). Une pétition est à signer en ligne : http://www.pourleducation.fr.

Madame, Monsieur,

Les associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public, dont la Ligue de l'Enseignement, agréées par le Ministère de l'Éducation Nationale, œuvrent sur tous les territoires, au plus près des citoyens, aux côtés des enseignants, des parents et des élus, dans le champ scolaire et périscolaire. Elles visent à promouvoir le service public d'éducation dont elles sont des partenaires importants. Elles s'investissent quotidiennement dans l'accompagnement scolaire, la formation des délégués d'élèves, l'éducation à la citoyenneté, les pratiques artistiques et sportives. Elles organisent des classes de découvertes et des voyages scolaires éducatifs. Elles encadrent des centres de loisirs et de vacances pour enfants et adolescents. Elles gèrent des établissements spécialisés, sanitaires et sociaux, des structures d'accueil et d'accompagnement de personnes handicapées.

Leurs actions bénéficient à des millions de jeunes et s'inscrivent dans les apprentissages éducatifs et scolaires nécessaires à chacun d'entre eux.

L'avenir des associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public est aujourd'hui gravement mis en péril par des décisions arbitraires et brutales du Ministre de l'Éducation Nationale, alors même que les Conventions Pluriannuelles sur Objectifs visaient, à l'inverse, à établir la pérennité des financements de leurs missions. En effet, en date du 6 octobre dernier, le Ministre de l'Éducation Nationale a décidé unilatéralement, sans le moindre délai de prévenance, sans concertation préalable, de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées au titre de l'exercice 2008, c'est-à-dire avec effet rétroactif. Cette décision du Ministre intervient à une date où toutes les actions de l'année, et les charges financières correspondantes, sont engagées. Elle est en contradiction avec le soutien financier notifié aux associations par le même Ministre en début d'année 2008.

Par ailleurs, toujours en date du 6 octobre, le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé sa décision de ne pas reconduire, dès le 1er septembre 2009, la convention de reversement des rémunérations de centaines d'enseignants détachés, répartis sur tous les territoires, indispensables à la conduite des activités des associations concernées. Cette amputation budgétaire représentera une réduction globale de près de 70 % des financements.

Ces annonces sont en totale contradiction avec les propos récents du Ministre de l'Éducation Nationale sur " l'apport irremplaçable " des actions des associations, le Président de la République soulignant, lui, " Le travail exceptionnel effectué dans tous ces domaines d'activités ".

Par ces décisions, des millions d'enfants et de jeunes scolarisés seront privés de l'action éducative des associations agréées partenaires de l'École. Des dizaines de milliers d'enseignants et autres professionnels de l'Éducation, les parents, les élus, se verront également privés du concours des associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public. Cette fracture s'inscrit dans une démarche politique qui programme la disparition des mouvements d'Éducation Populaire. Ce sont plus de 50 000 emplois estimés, directs et induits, qui sont menacés, voire supprimés, à court terme.

Au plan départemental et au regard de son rapport d'activités 2007, la Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme et ses 47 salariés (ETP), c'est :

- 21 470 journées/enfants, soit 189 " classes de découvertes ",
- 45 656 journées/tout public "vacances éducatives ",
- 295 associations et 13 898 adhérents,
- 4 990 spectateurs tout public assistant à nos programmations de spectacles vivants,
- 13 134 spectateurs de l'Écran Mobile,
- 10 173 livres à prix réduits (0.90 €!) proposés aux écoles, centres de loisirs, bibliothèques,
- 11 250 spectateurs au festival " Danse au fil d'avril ",
- 5 380 adhérents de l'USEP et 3 025 de l'UFOLEP directement concernés.
- et de nombreuses actions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre le racisme et les discriminations, de militantisme pour la mixité sociale et le vivre ensemble républicain.

La grave fragilisation des structures provoquée par le désengage-

ment de l'État remet en cause l'existence même des fédérations départementales de la Ligue de l'Enseignement, partenaires historiques de l'École Publique et centres de ressources pour la vie associative.

Les huit associations complémentaires de l'Enseignement Public (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, Éclaireuses et Éclaireurs de France, Fédération des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale, Jeunesse au Plein Air, Francas, Ligue de l'enseignement, Office Central de Coopération à l'École, Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public) ont officiellement demandé au Ministre de l'Éducation nationale une audience en vue d'étudier avec lui une solution permettant de porter remède aux très graves difficultés auxquelles nos associations se trouvent ainsi confrontées.

Nous nous adressons aujourd'hui à vous pour que vous souteniez notre initiative et nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, l'expression de nos respectueuses salutations.

François BENOIT PRESIDENT

Jacques MALSERT SECRETAIRE GENERAL



Élections professionnelles

Les élections professionnelles sont toujours un moment important pour notre profession.

Elles découlent de la vie démocratique de notre pays et du paritarisme dans la fonction publique. Nous devons conserver cet héritage qui est une garantie que chacun soit traité en toute équité. En cette période de crise sociale et de destruction des services publics, il convient d'autant plus d'user de ce droit pour réaffirmer nos attentes et nos propositions et influer sur la politique désastreuse mise en œuvre par ce gouvernement.

Voter est donc très important.

Le nombre de votants sera très observé par le Ministère et une baisse de participation pourrait être utilisée pour conforter la politique éducative. Le SNUipp, syndicat majoritaire dans le premier degré nationalement et départementalement, dérange plus que tout autre et est celui qu'il faut affaiblir.

Renforçons le SNUipp.

Le SNUIPP et la FSU n'ont qu'un seul objectif : transformer l'école pour la réussite de tous les élèves. Cela passe par des mesures que nous revendiquons et que nous continuons à élaborer avec l'ensemble de la profession.

En votant pour le SNUipp, vous conforterez notre syndicat dans son action permanente pour associer les collègues à la défense et à l'amélioration de l'école et des conditions de travail.

Par son action au quotidien auprès des

collègues, pour la défense et la promotion de l'école et plus largement en faveur du progrès social, le SNUipp démontre qu'il est toujours présent, même en dehors des échéances électorales.

Le SNUipp vous réunit sous diverses formes chaque année : réunions d'information syndicale, AG lors des grèves, réunions cantonales, stages... Il ne vous informe pas seulement en période électorale. Cette année, comme les autres années, il est le seul syndicat à vous adresser régulièrement des bulletins « papier » et électroniques (Snunet) et à rendre compte des CAPD et des autres instances où il siège à toute la profession .

Le SNUipp à vos côtés. Ces élections ne correspondent qu'à une

faible partie de notre activité syndicale. La configuration départementale avec 6 listes en présence (au lieu de 3 en 2005) est nouvelle. Certains syndicats ne s'adressent à vous et ne vous sollicitent que lors des élections. Nous sommes toute l'année (y compris pendant les vacances) aux côtés de tous les collègues dans tout

aux côtés de tous les collègues dans tout le département pour leur répondre, les accompagner dans leurs démarches, les défendre... Le SNUipp est à l'initiative de toutes les actions collectives nécessaires pour imposer d'autres choix pour une société plus juste, un partage équitable des richesses, une école publique avec des moyens pour scolariser tous les enfants et redevenir l'ascenseur social

qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être.

A vous de juger!

Parce que le SNUipp donne beaucoup pour la profession, nous abordons ces élections avec confiance.

Au final, le taux de participation et le résultat du vote détermineront les rapports de force pour les trois prochaines années dans toutes les instances paritaires.

Il serait légitime que l'engagement et le travail des militants du SNUipp soient confortés par un vote très majoritaire de la profession.

Mais rien n'est jamais acquis. L'heure n'est ni au découragement, ni à la déception, ni à la résignation. Il faut user de ces élections pour exprimer notre colère !!!

Votez et faites voter SNUipp!

C'est l'abstention qui risque de pénaliser le SNUipp. (Pour l'instant le taux de participation est inférieur à celui de la dernière fois!!!). Tous les moyens du syndicat doivent être mis en oeuvre pour que le SNUipp 26 se renforce. Nous savons que le syndicat peut compter sur votre aide. Le SNUipp fait appel à vous pour que le plus grand nombre de collègues s'exprime lors de cette élection. Dans cette période de vote, la multiplication des contacts (oraux, téléphoniques, internet ou autres...) peut s'avérer déterminante.

C'est pourquoi nous vous demandons de veiller à ce que tous les collègues de votre école et de votre connaissance pensent à voter.

Betty Carillo, Bernadette Long, Denis Godeau

